**41e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**14 au 18 Octobre 2024**

# Rapport de la Commission des Lois, Règlements et Affaires Consulaires


Rapporteurs :

M. Frédéric Schauli, Mme Marie-Christine HARITÇALDE, M. Gérard SIGNORET, M. Jean-Philippe GRANGE


# 2024, Retour sur une année électorale : Eléctions européennes et Eléctions législatives anticipées

MEMBRES DE LA COMMISSION

Présidente : Rosiane Houngbo-Monteverde

Vice-président : Jean-François Deluchey

Liste des membres :

Mme. Lusine BARDON
M. Karim DENDENE.
M. Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER
Mme Jeanne DUBARD-KAJTAR
M. Jean-Philippe GRANGE
Mme Marie-Christine HARITÇALDE
M. Jean-Marie LANGLET
Mme Nathalie PARMIGIANI
Mme Radya RAHAL
M. Fréderic SCHAULI
M. Ramzi SFEIR
M. Gérard SIGNORET
Mme Warda SOUIHI

## INTRODUCTION

L'année 2024 a été particulière sur le plan électoral, marquée par la mobilisation de l'ensemble du réseau consulaire pour organiser les élections européennes du 9 juin, ainsi que les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet.

La Commission tient avant toute chose à remercier l'ensemble des équipes présentes dans les postes consulaires et ayant œuvré à la réussite de ces élections, mais aussi les équipes de la DFAE qui ont travaillé jour et nuit pour que les élections législatives anticipées se déroulent dans les meilleures conditions possibles ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont permis la bonne tenue des bureaux de vote.

La commission souhaite adresser un remerciement tout particulier à l'ensemble des membres du Bureaux de vote électronique sans qui cette élection n'aurait pas pu se dérouler.

Cette organisation a impliqué non seulement le réseau consulaire, mais également les services centraux, notamment pour la gestion et la centralisation des résultats, ainsi que pour la mise en œuvre du vote électronique. Ce défi, à la fois logistique, humain et réglementaire, a été relevé avec succès par l'ensemble du réseau.

Dans le cadre des travaux de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous avons souhaité recueillir l'avis ainsi que le retour d'expérience des élus sur les élections européennes et législatives de juin et juillet 2024.

Tout en saluant le travail accompli, nous avons souhaité faire un bilan rétrospectif des difficultés rencontrées et des axes d'amélioration envisageables. C'est pourquoi l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger ont été consultés à travers un questionnaire, afin de recueillir leur avis sur ces élections. Les réponses sont présentées dans cette note.

Dans le cadre des travaux de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous avons souhaité recueillir l'avis ainsi que le retour d'expérience des élus consulaires sur les élections européennes et législatives de juin et juillet 2024. Nous avons recueilli 201 réponses. Les résultats de cette consultation sont présentés dans ce rapport.

Dans la première figure, nous présentons la répartition géographique des réponses.

Figure 1 : Zones géographiques des réponses des élus :

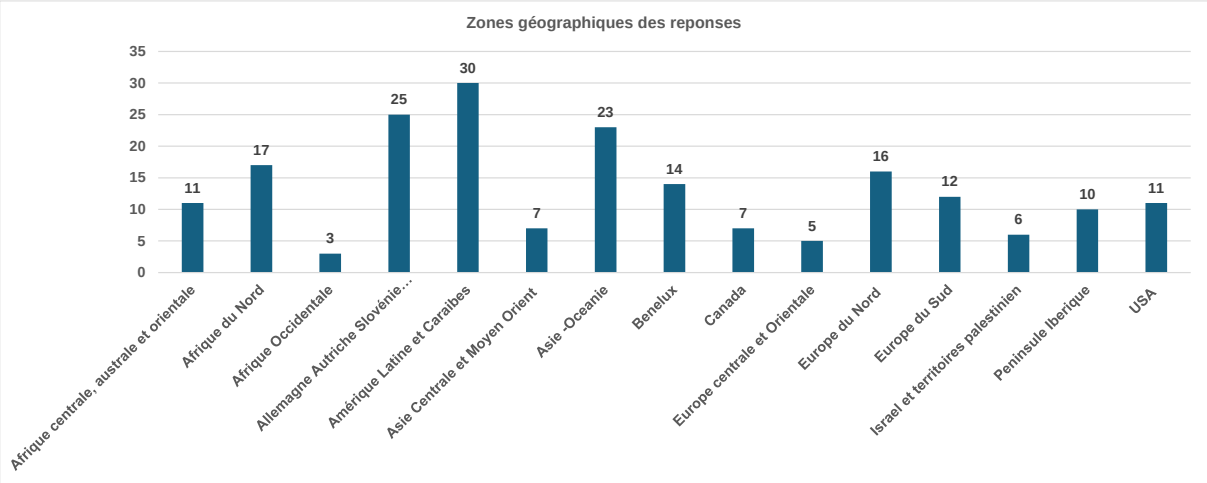


Il est à noter que les réponses proviennent de toutes les zones AFE et donc de toutes les circonscriptions législatives, ce qui permet d'avoir une bonne vision d'ensemble.

Dans la seconde figure, nous avons repris la fonction des personnes ayant répondu au questionnaire.

Figure 2 : Fonction des personnes ayant répondu au questionnaire :

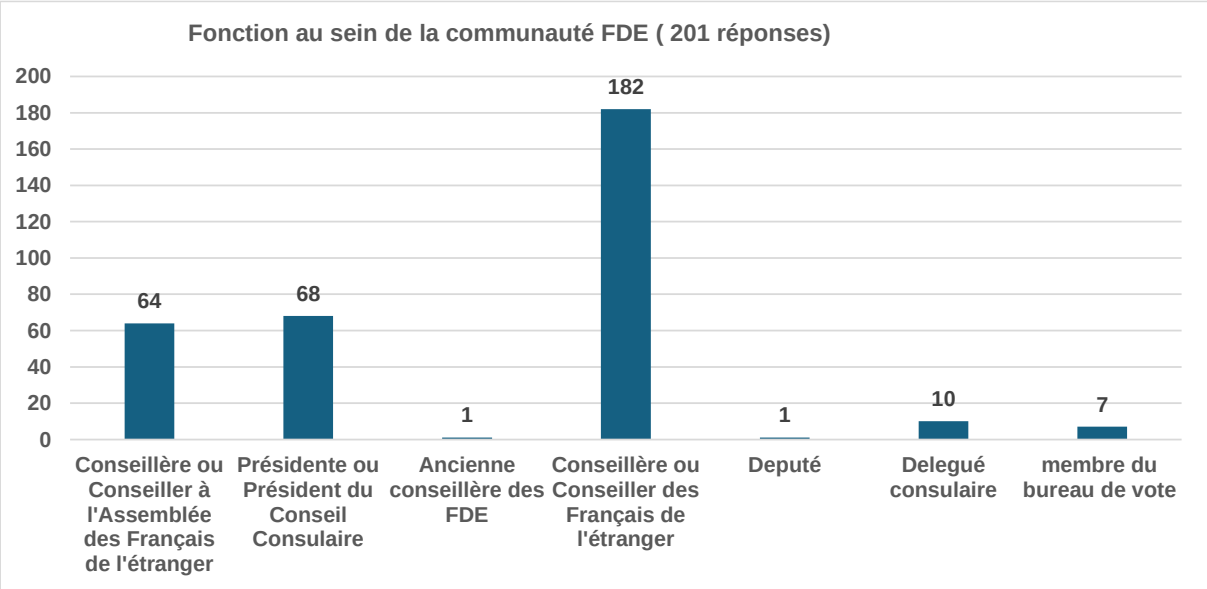

## Les élections Européennes

Nous avons souhaité faire un retour sur les élections européennes ainsi que sur la communication qui a été faite avant celles-ci pour rappeler les règles d'inscriptions sur les listes complémentaires des pays de résidence.

Une campagne de communication a en effet été menée par les services de France consulaire et par les postes consulaires pour expliquer les démarches administratives. Cette campagne a d'ailleurs été diffusée sur les réseaux sociaux et via les postes consulaires.

https://www.youtube.com/watch?v=7xGjD7GnmrE

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/elections-a-l-etranger/elections-europeennes-2024/

Que prévoit la Directive européenne :

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31993L0109

*Il est à noter que « Le droit de l'Union interdit de voter plus d'une fois aux élections européennes. Cette législation prévaut sur les lois nationales concernant le vote obligatoire, en cas de double nationalité. En d'autres termes, aucun pays de l'UE ne peut vous obliger à voter sur son territoire si vous avez décidé de voter dans le pays de votre deuxième nationalité »*

*https://europa.eu/youreurope/citizens/residence/elections-abroad/european-elections/faq/index_fr.htm*

Les Elections européennes en quelques chiffres :

591 bureaux sur 381 sites de vote ont été ouverts pour le tour unique qui s'est déroulé les samedi 8 et dimanche 9 juin 2024 pour les Françaises et les Français établis hors de France.

Les résultats peuvent être consultés ci-dessous :

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/elections-a-l-etranger/resultats-des-elections/article/elections-europeennes-2024-resultats

Vous trouverez dans les pages suivantes les résultats du questionnaire concernant les élections européennes :

En figure 3 la question concernait la consultation de la commission de contrôle sur le nombre de bureau de vote.

Figure 3. Consultation de la commission de contrôle sur le nombre de bureaux de vote :

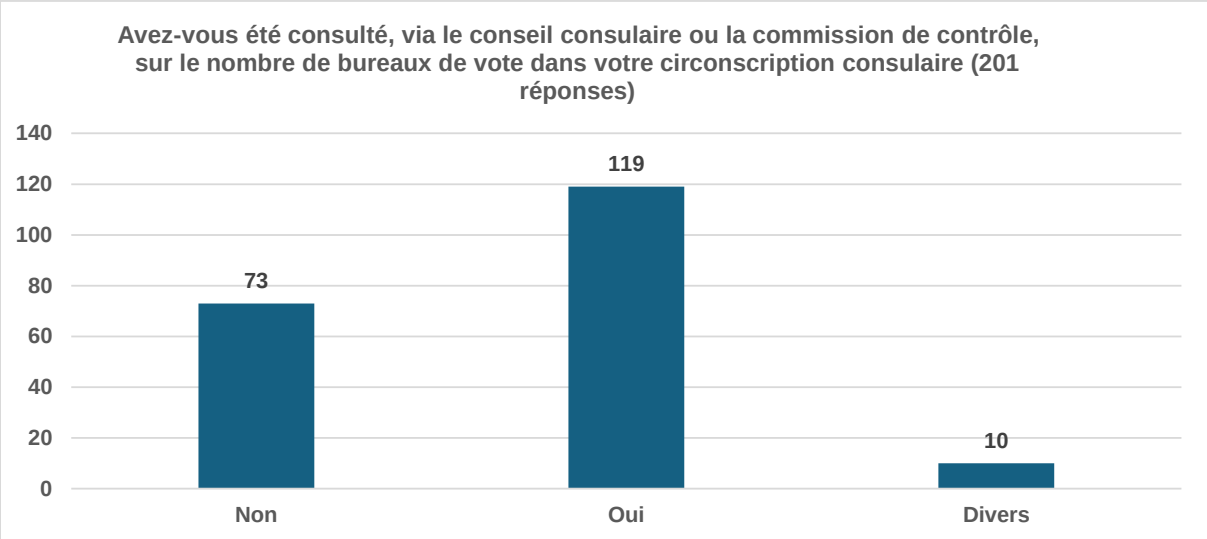


Les résultats sont relativement partagés, même si dans la majorité des cas, les conseillers sont consultés sur le nombre de bureaux de vote ainsi que sur leurs emplacements. Cela n'est pas le cas dans tous les postes consulaires, contrairement aux textes régissant le fonctionnement et les missions des commissions de contrôle, qui doivent être informées.

Figure 4 : le nombre de bureaux de vote dans votre zone geographique était il suffisant ?

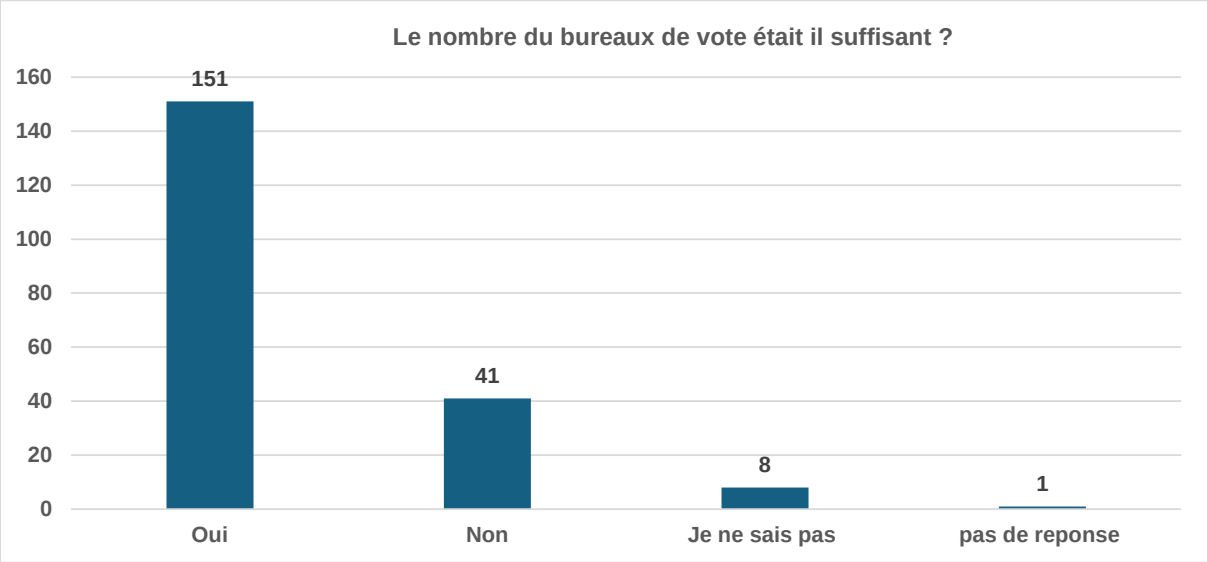


Dans une grande majorité des cas, le nombre de bureaux de vote était suffisant pour les élus ayant répondu au questionnaire.

41 élus ont répondu souhaiter un nombre plus important de bureaux de vote dans leur circonscription.

Les besoins se font sentir sur les régions suivantes :

- À Tel Aviv, 1 à Ashdod, 1 à Netanya
- Plus de bureaux à l'extérieur de Londres et dans certains quartiers de Londres.
- À Gérone, à Ibiza, île de Menorca, Lleida (Catalogne intérieure)
- À Málaga notamment, où la présence française est importante. La prise de procurations n'a pas été simple dans certaines régions, notamment du fait de la faible disponibilité des consuls honoraires.
- À Medellin, Orange County, Curitiba, à Cebu, Tananarive LFT et Nossy Be
- À Bobo Dioulasso, pour des raisons sécuritaires.
- À Christchurch dans l'Ile du Sud de la Nouvelle-Zélande.
- Dans les capitales de certains états du Brésil (au moins 4) : Salvador, Fortaleza, Belém, Manaus, Goiania...
- En Sardaigne
- À Khon Kaen. Difficile pour nos ressortissants de la région de se rendre à Bangkok pour voter.
- Dans la zone nord de Buenos Aires où vivent de nombreux expatriés et en province sans doute aussi.
- A Washington DC 1-2 BV de plus pour réduire les files d'attente (1h en moyenne pour voter, toute la journée) et accélérer le dépouillement (4h).
- Une participation plus importante qu'estimée a créé des files d'attente de plus d'une heure dans les bureaux principaux de La Marsa et Tunis lycée Pierre Mendès France.

Dans la figure 5 nous avons souhaité savoir si des citoyens se sont retrouvés inscrit malgré-eux sur une liste électorale d'un autre pays européen

**Figure 5 : Un certain nombre de citoyens se sont retrouvés inscrits, malgré eux, sur une liste électorale locale d'un autre pays européen. Avez-vous eu des signalements de ce type concernant des Français ne possédant pas de double nationalité dans votre zone géographique ?**

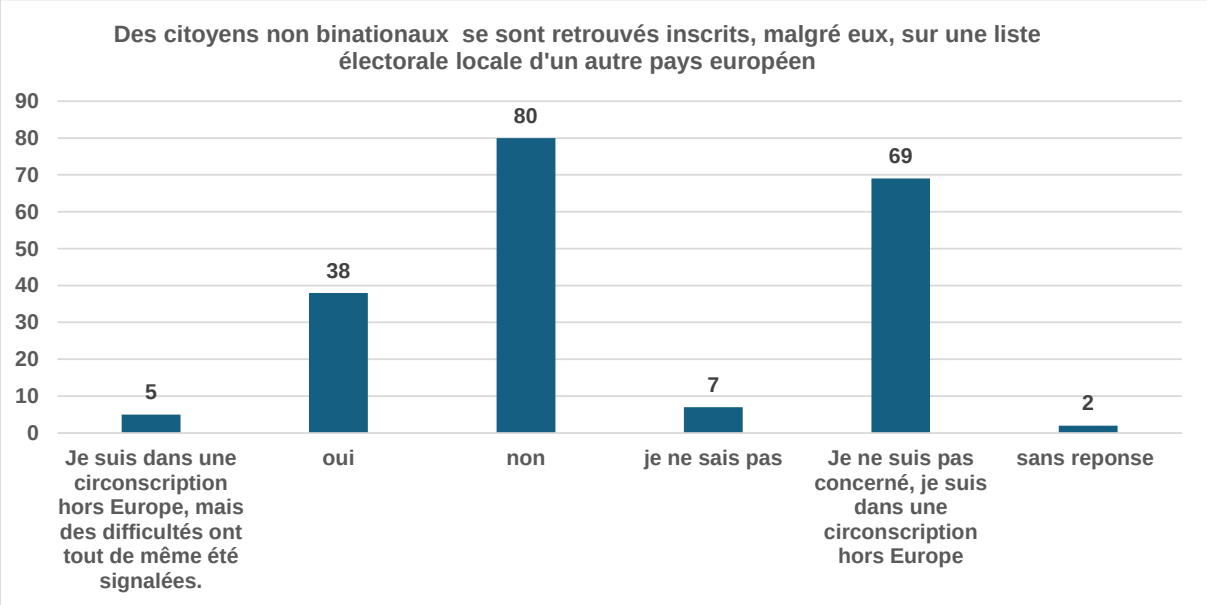

La majorité des cas d'inscriptions sur une liste électorale d'un autre pays nous ont été signalés dans des pays de l'union européenne, mais pas uniquement. Les retours sont repris ci-dessous :

En Allemagne par exemple, il est obligatoire de déclarer sa résidence à l'arrivée dans le pays. Dans la plupart des cas, les électeurs sont inscrits directement pour les élections européennes sur les listes de leur pays de résidence à leur arrivée.

Dans la plupart des signalements, que cela soit en Espagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne on nous rapporte que les personnes ont été inscrites en même temps pour les élections communales et pour les élections européennes

Au Luxembourg la situation était relativement problématique car beaucoup de personnes se sont retrouvées inscrites sans l'avoir demandé et sans avoir le moyen de contrôler auprès de leur commune sur quelle liste ils étaient inscrits.

Certains ont fait la démarche de radiation auprès de leur pays de résidence, mais la radiation n'a pas été transmise à la France, et ils sont restés de facto inscrits sur les listes locales.

En Espagne, les européens résidents étaient inscrits à défaut sur la liste complémentaire espagnole et avaient jusqu'au 30 janvier pour choisir entre la liste complémentaire ou la liste française.

L'inscription pour voter aux élections communales en belgique entrainait obligatoirement une obligation de vote aux européennes du pays d'accueil. Pour rester sur les listes françaises il fallait cocher une case…que peu de personnes avaient vues

Une Française ayant vécu une dizaine d'années en Espagne avant de venir s'installer au Chili, cela depuis plus de 20 ans, a été empêchée de voter à l'urne car l'INSEE avait indiqué en marge de son nom sur la LEC qu'elle devait voter en Espagne.

Une électrice était encore inscrite en Belgique, où elle avait habité par le passé. Elle n'a pas pu voter aux Européennes "françaises" cette année. Idem pour une personne ayant habité en Autriche et d'autres étant encore inscrites à Rome malgré leur retour en France.

Figure 6 : Concernant les binationaux européens de votre circonscription, à votre connaissance, ont-ils eu la possibilité de choisir le lieu où ils souhaitaient voter ?

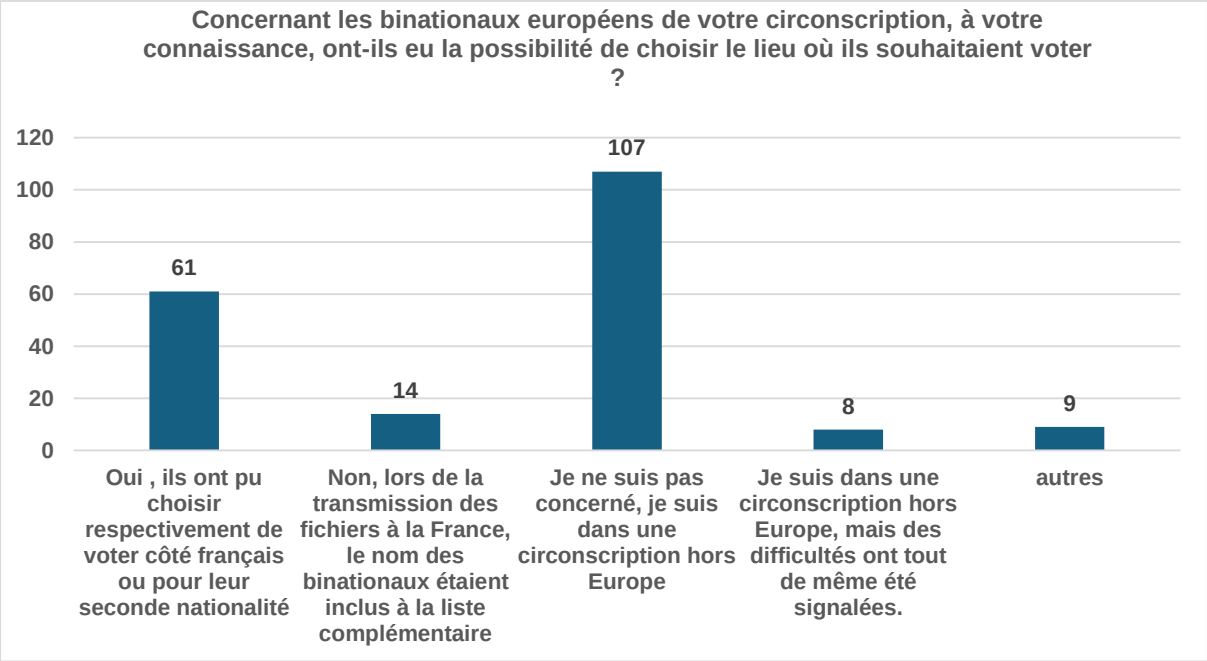


Des cas nous ont été remontés, en grande majorité du Luxembourg, ou l'ensemble des binationaux se sont retrouvés inscrits sur la liste transmise à la France. La question qui se pose ici est la transmission des fichiers avec le nom des binationaux. De facto le Luxembourg a choisi de décider pour ces binationaux sans leur laisser le choix.

Pour rappel : *« Le droit de l'Union interdit de voter plus d'une fois aux élections européennes. Cette législation prévaut sur les lois nationales concernant le vote obligatoire, en cas de double nationalité. En d'autres termes, aucun pays de l'UE ne peut vous obliger à voter sur son territoire si vous avez décidé de voter dans le pays de votre deuxième nationalité »*

Figure 7 : Dans votre zone géographique, avez-vous reçu la propagande électorale postale ?

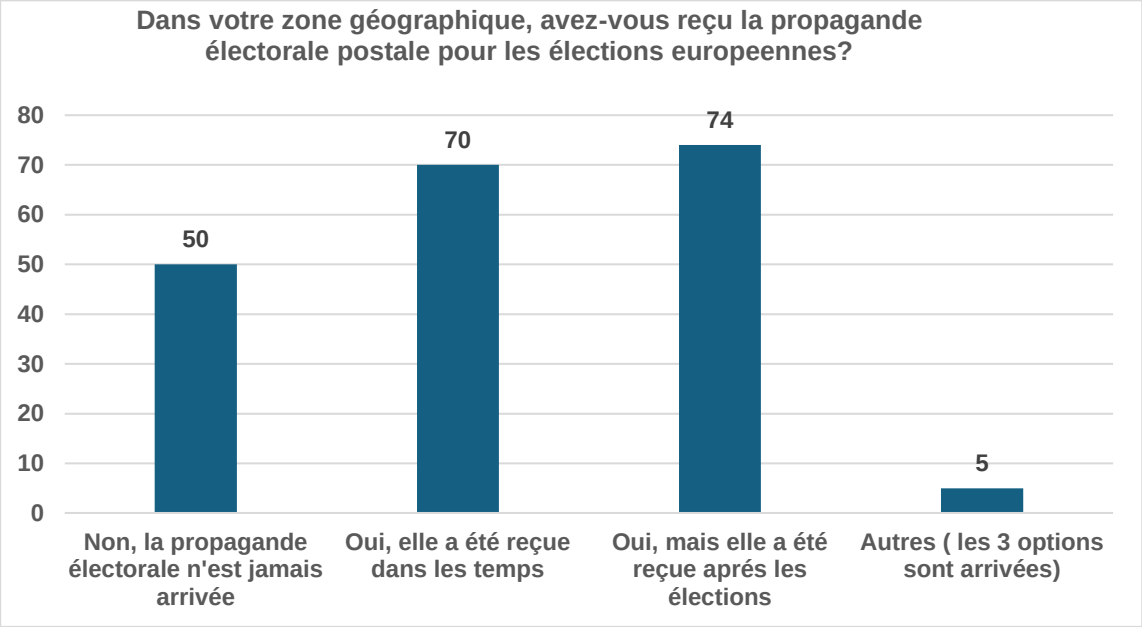


On peut voir que dans la majorité des cas, la propagande n'arrive jamais ou arrive après le scrutin.

Figure 8 : Pensez-vous que l'envoi de la propagande électorale envoyée par la poste soit pertinent et nécessaire ?

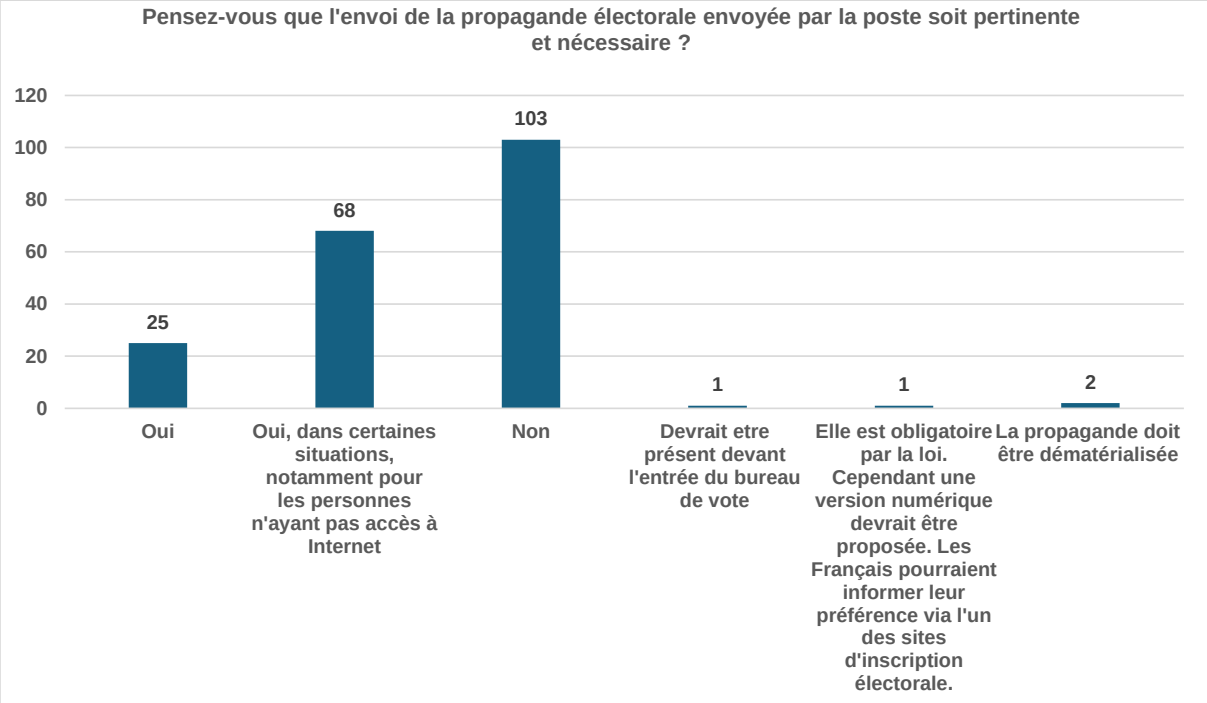


Il est certain que dans une majorité des cas la propagande électorale n'arrive pas dans les temps auprès des électrices et électeurs à l'étranger. Il serait important de penser à trouver des moyens alternatifs afin de permettre à nos concitoyens d'avoir accès à ces informations (dématérialisation, accès a la propagande avant l'entrée dans les bureaux de vote, …).

Figure 9 : Dans votre zone géographique, à quelle heure (heure locale) les membres des bureaux de vote ont-ils été autorisés à partir après l'acceptation de leur procès-verbal (PV) ?

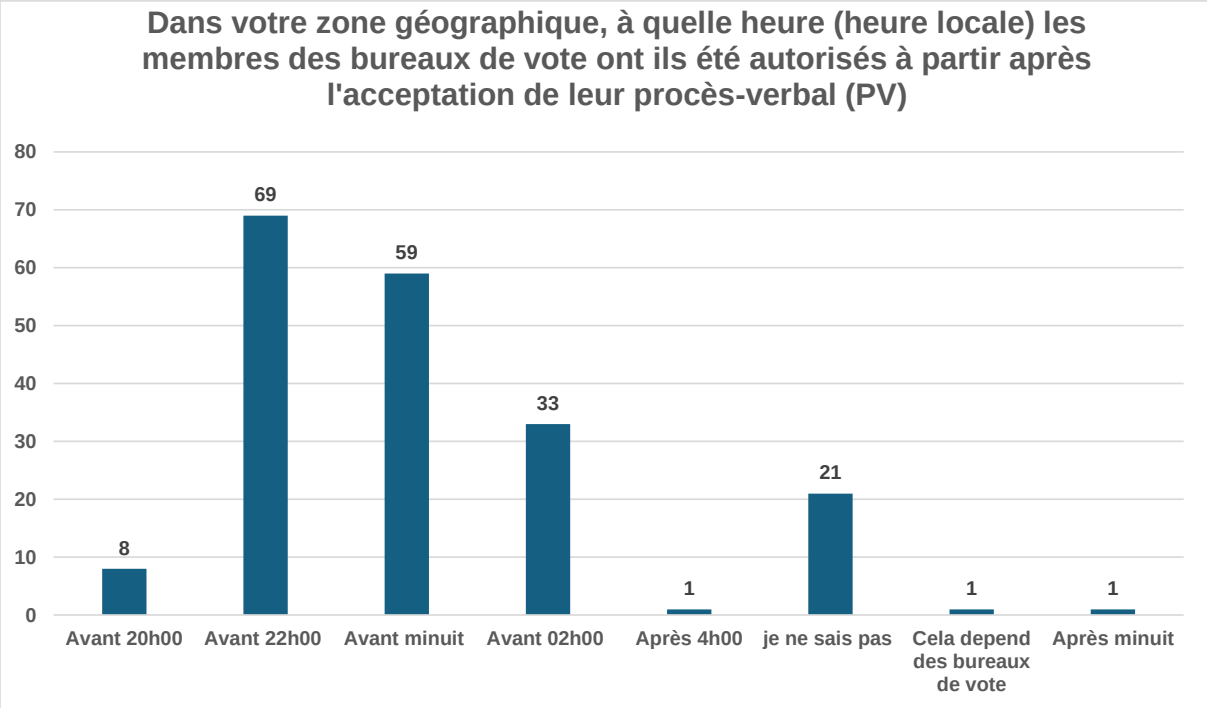


**D'après vous, comment améliorer l'organisation des bureaux et la rédaction des procès-verbaux (PV) ?**

Les réponses s'organisent autour des éléments suivants :

Le constat général est celui « d'une validation trop longue des PV par Paris ».

- « D'une façon générale la rédaction des PV reste complexe en particulier pour les non-initiés. Il faudrait la simplifier ».
- « Il faut que le/la secrétaire du bureau qui renseigne le PV soit aguerris à cet exercice ».
- Il faudrait que le BV central à Paris envoie des modèles précis de comment remplir le PV. « Nous avons fait au moins 3 corrections qui n'avaient pas à voir avec la partie numérique du PV. Par exemples sur la mention néant, etc. »
- La nécessité d'une formation pointue en amont des élections pour les bénévoles est mise en avant. « Il y a trop d'erreurs très évitables qui génèrent des retards énormes dans la centralisation des résultats ».
- On constate également plusieurs suggestions de PV rédigés en ligne : « digitalisation des PV », « signatures en ligne », « la digitalisation est une nécessité pour garantir une qualité & efficacité », « informatiser la rédaction des PV sur des formulaires sécurisés et que l'envoi soit validé par le chef du poste consulaire via une signature sécurisé et électronique » etc.
- Autres réponses fréquentes : « Retenir l'ensemble d'un bureau en attente de la validation de Paris n'est pas justifié à partir du moment où la comptabilisation des votes est validée ». Les erreurs portant exclusivement sur la rédaction des PV. Permettre aux membres du bureau de signer à distance ou le lendemain matin au consulat. Permettre aux assesseurs de signer et partir. En cas de non-validation du PV (cas très rare), les faire revenir pour signature.
- Sur le fonctionnement des bureaux : plusieurs réponses sur le thème de l'emploi(xe)de moyens modernes, de laptop, de tablettes, etc.
- Enfin, le sujet des effectifs revient également (avec un manque de personnel, au Mexique notamment)

## Les élections législatives anticipées

Le président de la République, à la suite aux résultats des élections européennes, a décidé le 9 juin 2024 de dissoudre l'Assemblée et de convoquer les électeurs à des élections législatives anticipées suivant le décret **Décret n° 2024-527**

**Décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale**

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049689654

Les délais de convocation ont été exceptionnellement rapprochés tout en restant dans la fenêtre possible dans le cas d'une dissolution de l'Assemblée. En conséquence, il faut noter de nombreux recours auprès du Conseil constitutionnel, qui a pris position en rejetant dix recours dirigés contre le décret du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés.

https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communique/decision-n-2024-3233343536373839404 1-elec-du-20-juin-2024-communique-de-presse

D'autres recours sont par ailleurs en cours d'étude concernant le scrutin dans plusieurs circonscriptions des Français de l'Etranger.

1. Les élections en quelques chiffres :

En avant-propos et à titre de comparaison, lors des élections législatives de 2022, le taux de participation global dans les 11 circonscriptions des FdE était de 22.51% au premier tour et de 24.77% au second tour. En 2017, le vote par internet n'était pas disponible et le taux de participation global avait été de 19.1% au premier tour et de 16.6% au second tour.

Un rappel des résultats des élections législatives de 2022 se trouve dans le lien ci-dessous :

https://www.archives-resultats-elections.interieur.gouv.fr/resultats/legislatives-2022/099/index.php

Les résultats élections législatives de 2024 sur les 11 circonscriptions des FdE en quelques chiffres :

599 bureaux de vote étaient ouverts sur 352 sites.

Le taux de participation au premier tour a été de 36,55%, qui se répartit comme suit :

- 10,02% de participation à l'urne (5.1% en 2022)
- 26,53% de participation par internet (17.32% en 2022)

Le taux de participation au second tour a été de 37,69%, qui se répartit comme suit :

- 8,43% de participation à l'urne (5.74% en 2022)
- 29,27% de participation par internet (18.93% en 2022)

2. Le Bureau de vote électronique, résultats des votes de 2024 :

1ER tour- Nombre de votants : 416 601 (250 566 en 2022), Nombre de suffrages exprimé :411 208

Les résultats du premier tour sont disponibles en suivant le lien ci-dessous :

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/elections-a-l-etranger/resultats-des-elections/article/elections-legislatives-anticipees-resultats-du-1er-tour-pour-les-francais-de-l

2nd tour- Nombre de votants : 459 539 (273 927 en 2022), Nombre de suffrages exprimé :434 202

Les résultats du second tour (peuvent) sont disponibles en suivant le lien ci-dessous :

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/elections-a-l-etranger/resultats-des-elections/article/elections-legislatives-anticipees-resultats-du-2e-tour-pour-les-francais-de-l

Suite au scrutin, 4 dossiers sont actuellement en cours d'instruction au conseil constitutionnel et concerne les 4ème, 8ème et 11ème circonscription des Français de l'étranger. (2024-6339 AN, 2024-6348 AN, 2024-6377 AN, 2024-6357 AN).

3. Retour des élus sur les élections législatives anticipé

Figure 10 : Le nombre de bureaux de vote dans votre circonscription consulaire a-t-il évolué entre les élections européennes et les élections législatives ?

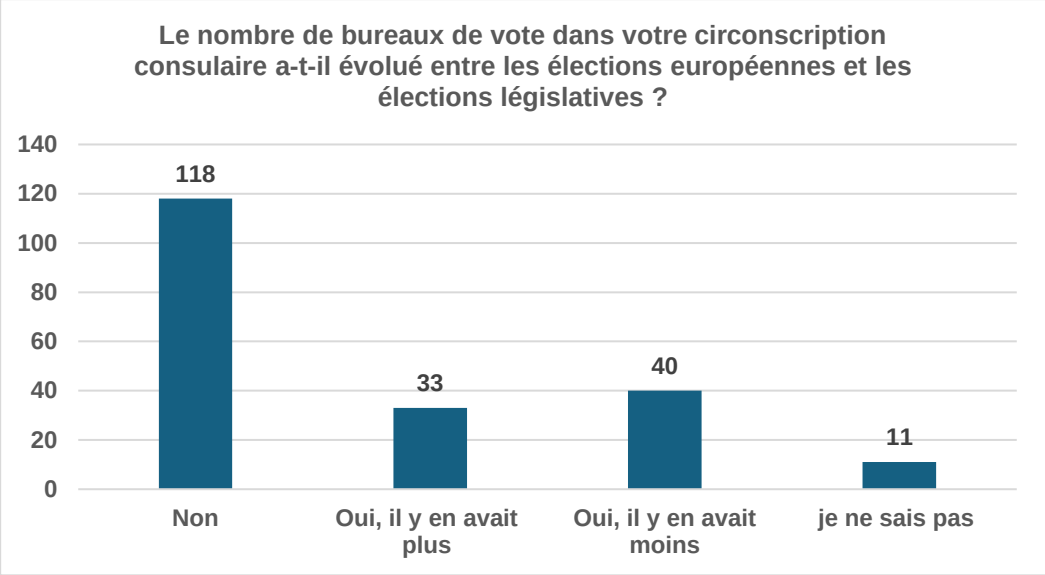


**Si vous estimez qu'il manquait des bureaux de vote, indiquez combien et où ?**

Sur la base d'un grand nombre de réponses on peut noter les points suivants :

Les délais d'organisation trop courts n'ont pas permis de louer des bureaux pour accueillir un centre de vote, d'organiser une logistique de mise en place des bureaux, d'avoir suffisamment de volontaires, ou de pouvoir garantir une sécurité suffisante. Ils sont à l'origine de nombreuses suppressions de bureaux de vote :

Notamment à Bologne, Ibiza, Tarragone, Bobo Dioulasso…

Le retour des élus a fait état de nombreux besoins de bureaux de vote pour les lieux suivants :

Sacramento, Orange county (USA) Christchurch (NZ), Suisse centrale, Province de Córdoba Mendoza Nord de Buenos Aires (ARG) , Zone centre et Setúbal (Portugal) , Sardaigne (ITA)
Luangprabang (et un second bureau sur Pakse), Belem (Brasilia), Salvadore (Recife) et Fortalenza (Recife), Medellin, Cuenca et Manta, Belo Horizonte (Minas Geras, Bresil), Murcie, Reus-Tarragone, Sherbrook Pour le nord de l'agglomération de Sydney

Enfin, II a été noté des problèmes pour les personnes résidents loin de La Havane (Cuba).

Figure 11 : Dans votre circonscription consulaire, à quelle heure (heure locale) les membres des bureaux de vote ont-ils été autorisés à partir après l'acceptation de leur procès-verbal (PV) ?

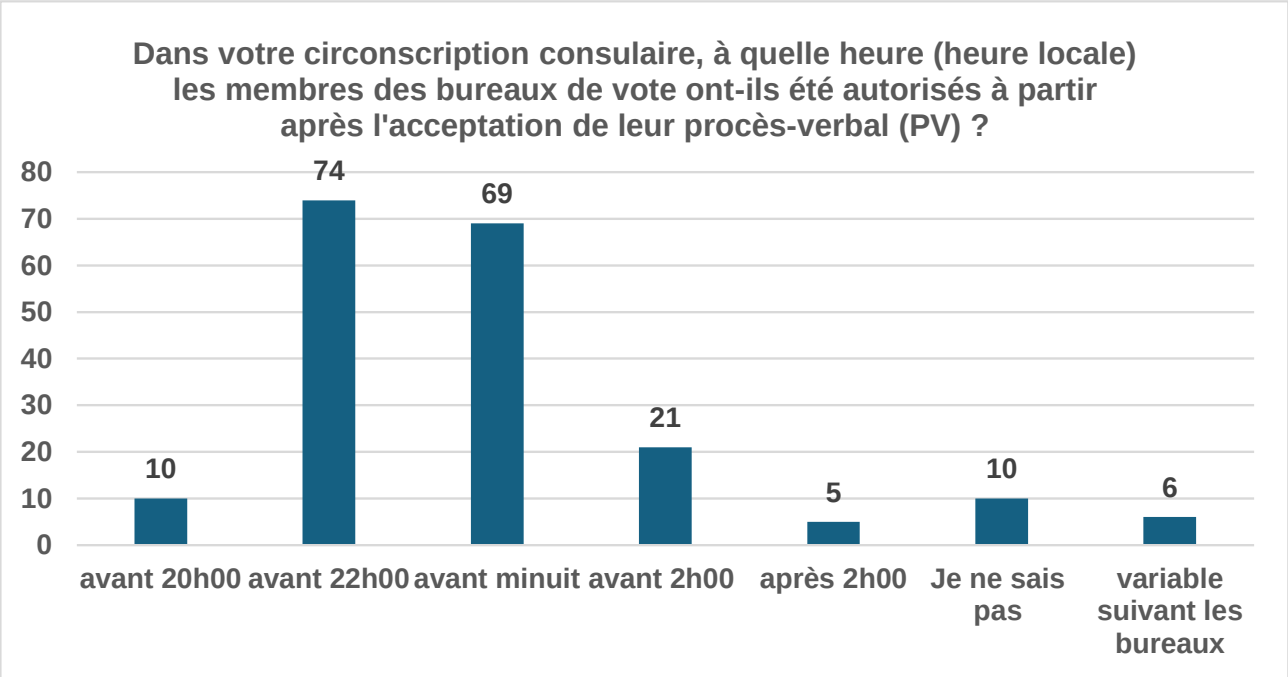


Figure 12 :Concernant l'approbation des PV, y a-t-il eu des améliorations en termes de délais de traitement entre le premier et le second tour des élections législatives ?

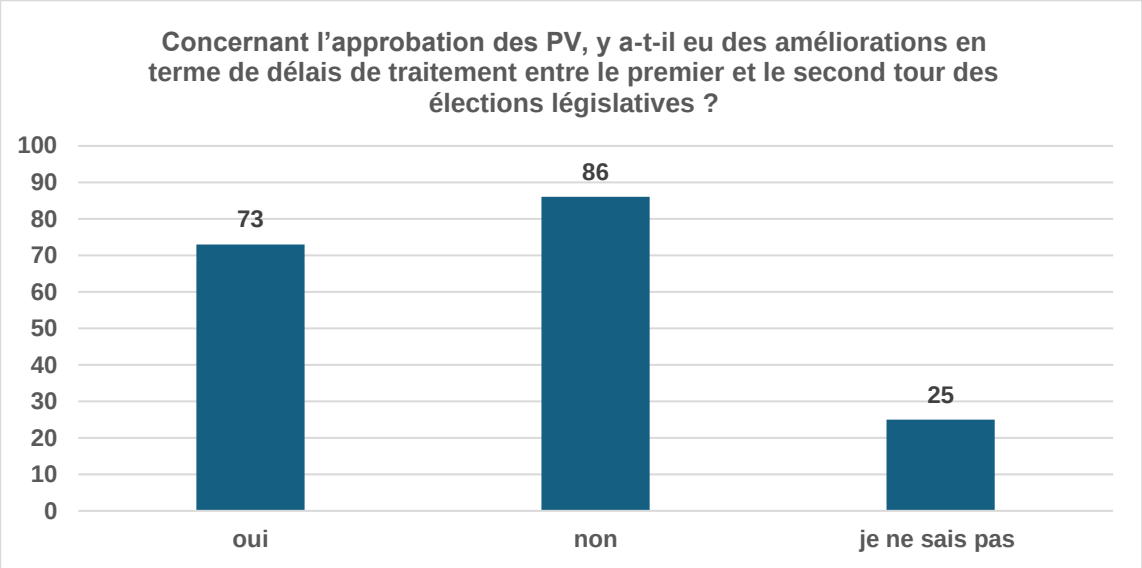

Figure 13 : Avez-vous reçu la propagande électorale postale ?

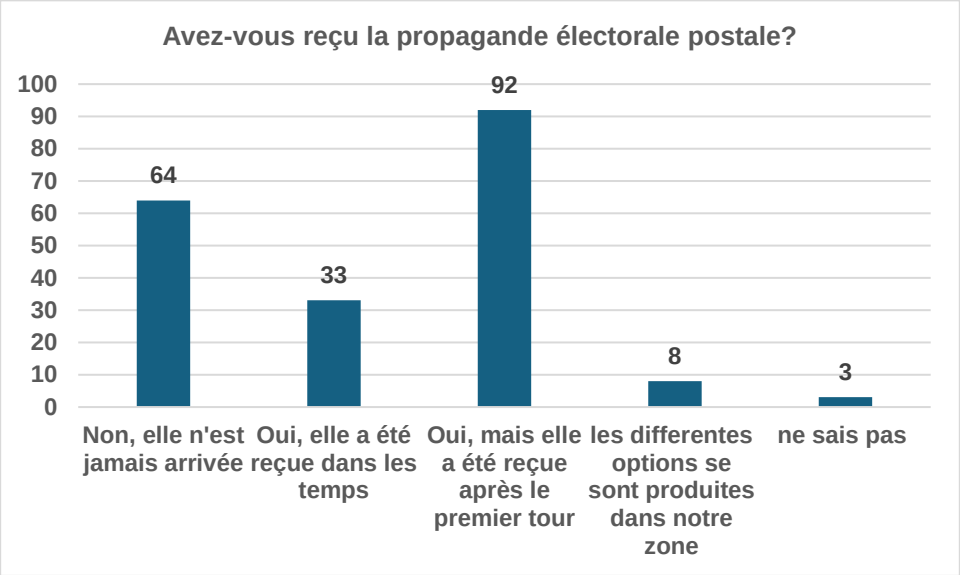


**Pourriez-vous nous indiquer quand vous avez reçu la propagande électorale ?**

Une majorité des élus ayant répondu au questionnaire n'ont pas reçu la propagande électorale dans les délais. Certains nous ont signalé les délais suivants :

De 1 à 5 jours après le scrutin : 17 réponses

5-10 jours après : 10 réponses

10-15 jours après le scrutin : 9 réponses

Un mois après : 4 réponses

Jamais : 5 réponses

Figure 14 :Il est à souligner que malgré le temps limité pour organiser le vote par Internet, celui-ci a pu être maintenu, et 459539 personnes ont choisi de voter en ligne au second tour.

Les informations concernant les dates et heures d'ouverture du vote par Internet étaient-elles, selon vous, suffisamment claires ?

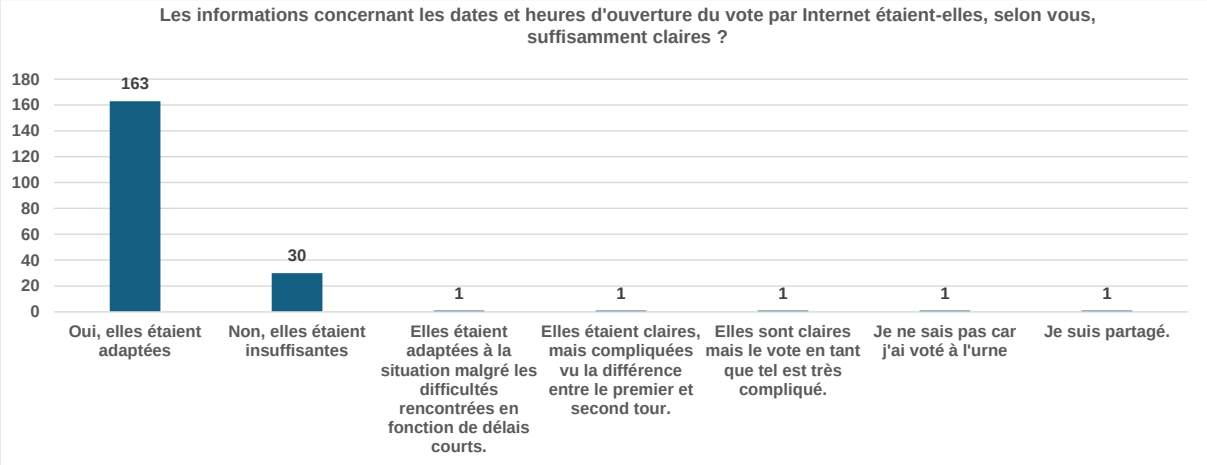


Figure 15 :Avez-vous eu des retours concernant des difficultés à trouver l'endroit pour mettre à jour les coordonnées dans le registre ou à mettre à jour ces coordonnées pour le vote par Internet ?

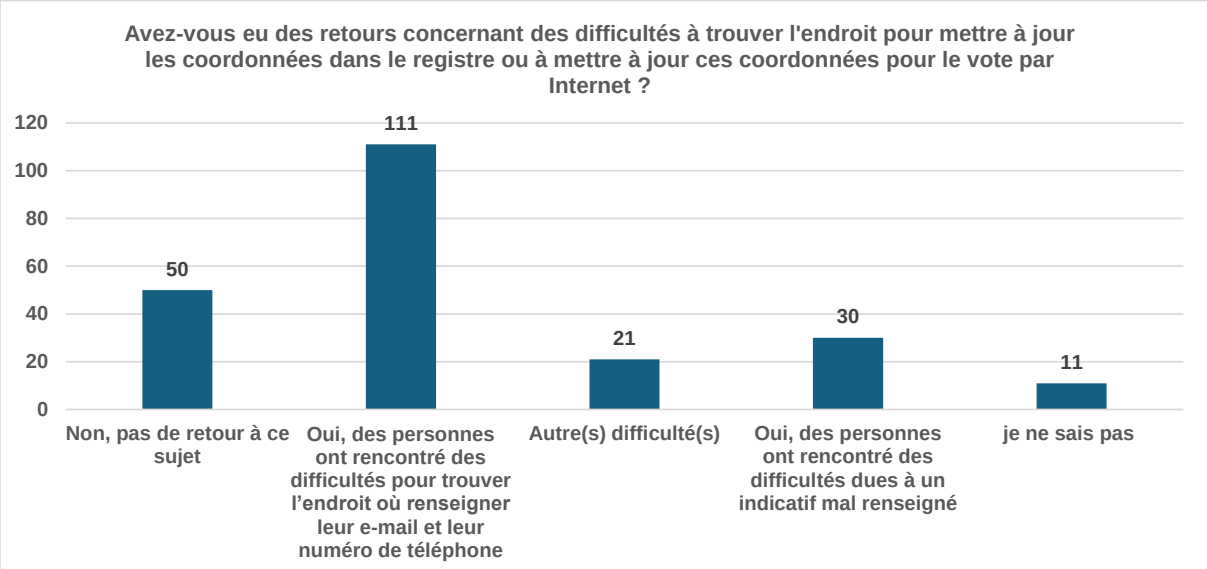

Figure 16. Lors du vote par Internet, quelles ont été les principales difficultés rencontrées dans votre circonscription consulaire ?

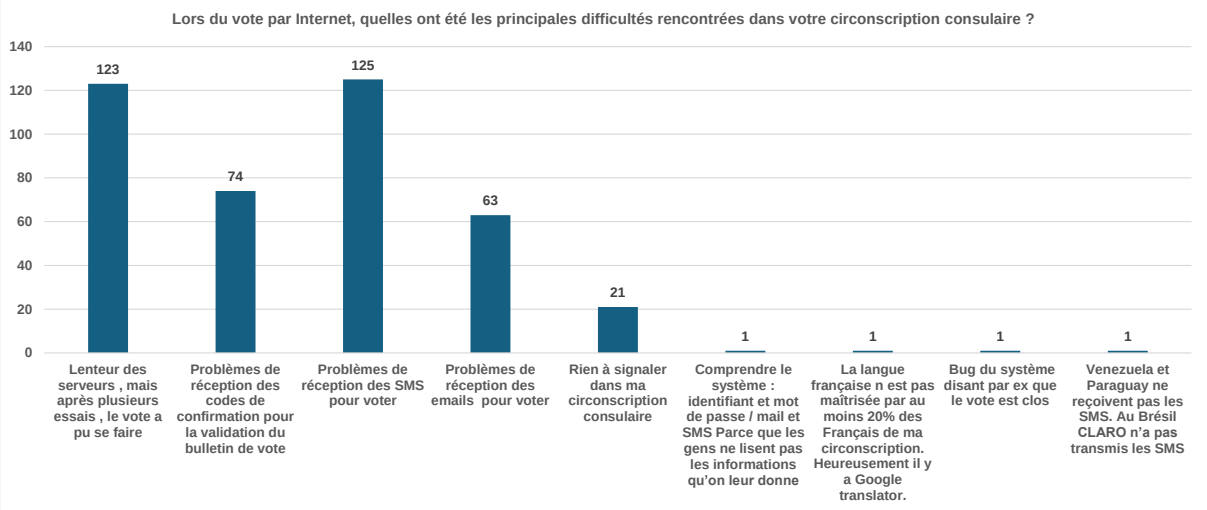


**Lors du vote par Internet, quelles ont été les principales difficultés rencontrées dans votre circonscription consulaire ? Pourriez-vous nous donner quelques exemples concrets d'autres difficultés rencontrées dans votre circonscription consulaire ?**

Parmi les nombreuses réponses on note en particulier :

- Le blocage du serveur au début du premier tour
- Les difficultés d'acheminement des codes et / ou les SMS :

    - Problèmes d'acheminement des sms suivant les opérateurs téléphoniques / Problèmes récurrents avec certains opérateurs téléphoniques comme Claro ou Vivo / « des prestataires locaux ont bloqué les SMS », etc.

- Un manque de clarté au moment de l'ouverture du portail de vote : « une explication simple de la procédure au moment de la connexion sur le portail de vote serait précieuse ». Il a en effet été noté une certaine difficulté à comprendre qu'il fallait aller au bout du message courriel et cliquer sur les professions de foi avant de pouvoir accéder aux noms des candidats (au deuxième tour le message était beaucoup plus clair). Il serait bon d'indiquer en haut du message comment procéder / une bonne compréhension du portail ou il y a une obligation de passer toutes les candidatures avant de prendre part au vote.

- La mauvaise inscription sur la LEC (éléments incomplets) :

La contrainte des délais ultra courts liés à la dissolution est mise en avant par de très nombreuses personnes : très peu de temps pour la mise à jour des coordonnées Mail et téléphone (dissolution prononcée le 9 juin et date limite pour mettre à jour son inscription le lendemain), difficultés liées à des projets de voyages et des séjours à l'étranger rendant la réception des SMS, l'établissement de procuration ou le vote à l'urne compliqués.

Figure 17 : D'une manière générale, pensez-vous que le vote s'est bien déroulé ?

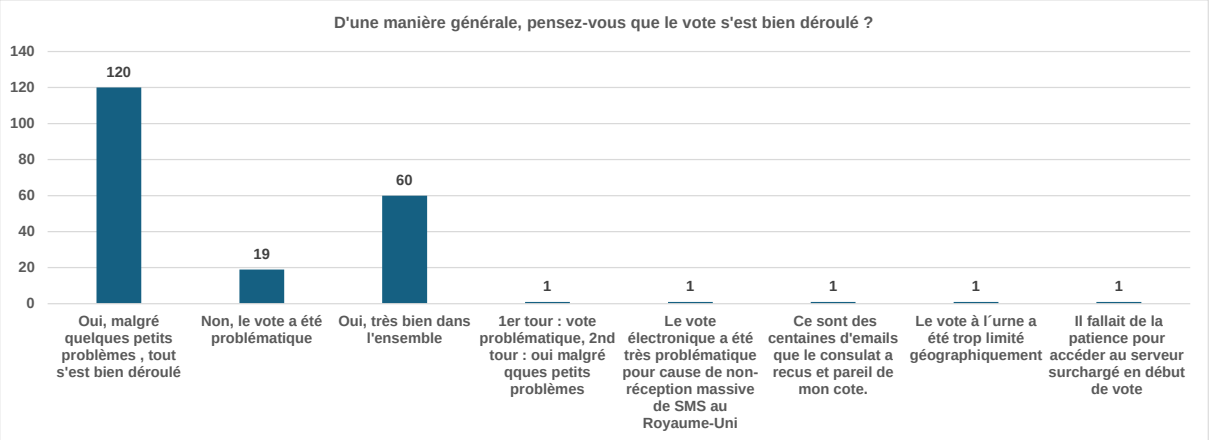


**Avez-vous des points importants à ajouter sur les élections que nous n'avons pas abordés dans les questions précédentes ?**

- La bonne communication du MEAE sur les Elections Européennes est soulignée : elle a été perçue comme pertinente et très appréciée, en particulier pour les vidéos. Une personne note « qu'Il faudrait rajouter également le cas de figure des binationaux ».
- Sur la logistique des élections il a été suggéré, pour fluidifier le contrôle de l'identité des électeurs à l'entrée des bureaux de vote, de remplacer les registres papier par une tablette où les recherches seraient bien plus rapide (il suffirait de taper les 3 première lettres du nom).
- Concernant le gel des listes électorales pour les Elections Européennes « Il serait utile d'harmoniser une date à l'échelon Européen »
- Beaucoup de gens se trompent de page en voulant indiquer les modifications de coordonnées en passant par service-public.fr. « Ils pensent que renseigner le Registre est suffisant et automatiquement reporté sur la LEC ».
- Il est noté des difficultés de transmission des procurations par les gendarmeries, et le manque d'information des personnels.
- Il est proposé d'établir une rubrique « spéciale élection », accessible par France Connect ou via les rubriques dans Service-Public. « Cette rubrique doit être détachée de l'inscription consulaire ». Elle devrait être accessible de façon similaire par l'ensemble des Français, y compris de l'étranger. « Bref, une VRAIE RUBRIQUE SITUATION ÉLECTORALE, qui ne soit pas noyée dans un formulaire ».
- D'une manière générale, « il est absolument primordial de trouver des solutions pour les français qui ne peuvent pas recevoir de sms dans certains pays ».

Autres remarques des élus interrogés :

- Il faudrait informer nos concitoyens suffisamment en amont pour les sensibiliser sur la nécessité d'avoir leurs données au registre à jour.
- Pour les primo votants, inscrits d'office sur la LEC, se pose la question de leurs coordonnées pour le vote électronique : renseignées de façon parfois incorrecte, souvent avec les adresses emails de leurs parents, et souvent sans numéro de téléphone personnel renseigné. Il faudrait « faire régulièrement des rappels aux personnes inscrites sur la LEC afin d'éviter que les mises à jour se fassent dans l'urgence, et donc souvent n'aboutissent pas pour le VPI ».
- La fluidité du vote électronique aux législatives de 2024 par rapport aux précédentes élections est relevée. Il faudrait toutefois simplifier l'interface de mise à jour de coordonnées « et ajouter une indication claire sur les coordonnées utilisées pour le vote électronique (c'est le cas dans le relevé final sur service-public mais pas lorsque l'on fait la modification des coordonnées) ».
- La mise en place d'une identité numérique forte comme solution alternative au sms est spécifiée dans plusieurs réponses.
- Enfin l'idée d'un « questionnaire de satisfactions à tous les électeurs » est avancée.
- Rendre plus facile l'accès au PV du bureau de vote électronique. Actuellement cela n'est pas évident de pouvoir accéder à celui-ci

## Conclusion

Ces élections ont globalement été un succès grâce au travail des équipes présentes dans les postes consulaires, qui ont contribué à la réussite de ces scrutins, dans des conditions particulièrement exceptionnelles pour le cas des élections législatives, ainsi qu'aux équipes de la DFAE qui ont œuvré jour et nuit pour que les législatives anticipées se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Nous tenons également à remercier tous les bénévoles qui ont assuré la bonne tenue des bureaux de vote.

Quelques points importants sont ressortis de notre consultation :

**1. Concernant les élections européennes :**

Il est essentiel d'améliorer la communication et la coordination avec les autres pays européens concernant les inscriptions sur les listes complémentaires. Une communication efficace avec les électeurs, non seulement via la France mais aussi à travers les autres pays de l'Union Européenne, est cruciale. Le cas des binationaux luxembourgeois demeure particulièrement problématique, car il soulève des questions sur la transmission de fichiers de personnes ayant la nationalité luxembourgeoise à d'autres pays. À notre connaissance, le Luxembourg est le seul pays européen à agir de la sorte. Il serait également souhaitable d'uniformiser les dates de clôture des inscriptions sur les listes électorales dans les différents pays européens.

**2. Concernant les opérations électorales :**

Pour ce qui est de la propagande électorale postale, il est important d'évaluer les alternatives disponibles pour informer nos concitoyens (dématérialisation, accès à la propagande avant l'entrée dans les bureaux de vote, …) voire de considérer la suppression de l'envoi systématique par la poste de cette propagande. En effet, celle-ci n'arrive souvent pas à temps, en particulier en dehors des pays de l'Union Européenne, voire n'arrive pas du tout, ce qui décrédibilise symboliquement et fortement le processus et engendre un gaspillage notoire. Concernant la tenue des bureaux de vote, la formation des bénévoles est cruciale, non seulement pour le bon déroulement des opérations électorales, mais aussi pour la rédaction des procès-verbaux.

**3. Concernant le vote électronique :**

Le vote électronique constitue un dispositif clé pour les Français de l'étranger, et a rencontré un réel succès en termes de participation. Cependant, il est indispensable d'améliorer certains aspects du système, notamment la réception des SMS et des courriels, ainsi que des codes de confirmation, qui restent les principales sources de blocage empêchant nos concitoyens de voter. L'AFE sera particulièrement attentives aux propositions formulées lors du prochain appel d'offres concernant le vote électronique.

Pour rappel, en 2022, l'Assemblée des Français de l'étranger avait adopté une résolution (LOI/R4/03.22) appelant à la création d'une identité numérique afin de faciliter l'accès aux services publics, mais aussi pour permettre de voter :

https://www.assemblee-afe.fr/IMG/pdf/rapport_-_commission_des_lois_des_reglements_et_des_affaires_consulaires_36eme_afe.pdf